



## Estimez votre prime

- Faites une simulation sur le site : <https://www.thevenin-ducrot.fr/prime-energie-particuliers>
- En cliquant sur "Je veux cette prime" vous allez créer votre espace client.
- Sous 24h, vous recevrez un mail afin de valider votre inscription puis un identifiant et mot de passe pour vous connecter à votre espace.
- Signez l'offre de prime reçue par mail et insérez la dans votre espace.



## Recevez votre chèque

- Lorsque votre dossier sera contrôlé et validé par nos équipes, vous recevrez un mail de confirmation.
- Sous un mois, vous recevrez votre chèque dans votre boîte aux lettres.



## Estimez les travaux

- Établissez un devis auprès d'un professionnel RGE  
(site: <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>)
- Injectez le devis de votre installateur daté et signé (date > ou = à l'offre de prime) dans votre espace.
- Injectez la qualification RGE de votre installateur et renseignez ses coordonnées.
- Vérifiez l'éligibilité des produits utilisés dans vos devis.



## Envoyez le dossier

- Votre dossier est complet, vous allez recevoir un mail sous une semaine vous informant que vous pouvez à présent envoyer votre dossier par courrier à :  
Service Prime AVIA,  
6 rue Romain Rolland, 33 310 LORMONT



## Réalisez vos travaux

- Vos travaux terminés, votre installateur recevra un questionnaire par mail qu'il devra compléter.
- Il devra également insérer votre facture à la fin du questionnaire.
- N'hésitez pas à relancer vous même l'installateur pour cette action.



## Finalisez votre dossier

- L'attestation sur l'honneur est désormais disponible dans votre espace, vous devez la télécharger, l'imprimer, la signer et la faire signer par l'installateur.  
ATTENTION: Les informations de l'attestation doivent être les mêmes que celles de la facture.

-Pour l'isolation des combles et planchers bas, un document de pré-visite est à remplir par le professionnel, ce document vous est envoyé en même temps que l'offre de prime.

-Vous ne pouvez percevoir qu'UNE seule prime pour vos travaux, tout organisme confondu.

-Le montant de votre prime ne dépend pas du montant du devis. La prime ne dépend pas non plus de vos revenus mais peut être doublée pour les foyers les plus modestes.